

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 DECEMBRE 2022**

oOo

**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET**  
**REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2023**

oOo

**RAPPORT**

Cette délibération permet l'ouverture des crédits budgétaires en investissement afin d'autoriser certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2023.

Dans un premier lieu, selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent. En conséquence, au titre de l'exercice 2023, la Ville décide d'ouvrir ces crédits pour les opérations énumérées dans la délibération jointe à hauteur de 14 900 000 €.

En second lieu, comme chaque année, la Ville étudiera d'éventuelles renégociations de la dette, visant à améliorer les conditions financières des emprunts souscrits. Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, une enveloppe globale de crédit de 15 000 000€ est soumise à cet effet à l'approbation du Conseil Municipal.

Ces crédits seront repris au Budget Primitif 2023.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme. GALLI est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

41 voix POUR  
voix CONTRE  
08 voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2023**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des crédits pour permettre d'éventuels réaménagements de dette, préalablement au vote du budget primitif 2023,

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les opérations concernées, qui pourraient donner lieu à des engagements ou à des mandatements préalablement au vote du budget, en dehors des restes à réaliser repris sur l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Décide d'ouvrir sur l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits à hauteur de 15 000 000€, imputés en dépenses et en recettes à la fonction 01 - compte 166 à des fins de réaménagements de dette.

ARTICLE 2 : Décide d'ouvrir sur l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour financer, hors restes à réaliser 2022, l'exécution comptable des opérations suivantes :

Désignation des dépenses d'investissement (Chapitres 20-204-21-23-45)	Montants en €
Etudes pour la nouvelle crèche Jean Zay	20 000
Etudes pour le nouveau groupe scolaire Jean Zay	50 000
Etudes pour le nouveau parking Jean Zay	110 000
Etudes pour le futur Centre Malraux	20 000
Etudes pour le quartier Antonypole	100 000
Etudes pour l'enfouissement des lignes haute tension RTE	110 000
Etudes pour la future Médiathèque Jean Zay	530 000
Construction de la crèche Jean Zay	900 000
Construction du groupe scolaire Jean Zay	2 100 000
Construction du parking Jean Zay	4 250 000
Etudes diverses dans les bâtiments communaux	310 000
Relevés de géomètre sur divers sites	50 000
Travaux de reconstruction du poste de police municipale	500 000
Etudes géothermiques	30 000
Etudes pour l'installation de sondes dans les bâtiments communaux	10 000
Travaux d'installation de sondes dans les bâtiments communaux	70 000
Travaux divers dans bâtiments communaux	690 000

Désignation des dépenses d'investissement	Montants en €
Diagnostics avant travaux (amiante, plomb, termites)	20 000
Travaux de mises aux normes (ascenseurs, sécurité incendie ...)	70 000
Travaux de peinture, sol, ravalement divers sites	30 000
Travaux divers chauffage, électricité, couverture et étanchéités	50 000
Travaux divers et réparations sur les sites municipaux	100 000
Etudes accessibilité PMR	50 000
Travaux de reprise des réseaux enterrés dans divers sites	40 000
Travaux divers dans les équipements sportifs	900 000
Travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé	30 000
Travaux pour les parkings en ouvrage	340 000
Fournitures travaux régie et Matériels techniques pour la régie bâtiments	70 000
Diagnostics divers (arbres, fontaines, arrosage, jeux, disconnecteurs, enrobés)	20 000
Etudes préalables (études de géomètres, diagnostic amiante, études de sol..)	40 000
Mission Audit, Conseil, Etudes pour les espaces verts	20 000
Travaux sur les aires de jeux dans les écoles	10 000
Travaux sur les aires de jeux dans les parcs et squares	20 000
Aménagements paysagers (fourniture de matériaux pour travaux en régie)	100 000
Aménagements paysagers (travaux divers plantations, sols...)	130 000
Réfection voirie dans les parcs et squares	50 000
Travaux de clôtures sur divers sites	90 000
Fourniture et pose de mobiliers, jeux et abris de jardins pour les parcs et squares	60 000
Acquisition de matériels et outillages pour les espaces verts	20 000
Rénovations des fontaines, des bornes fontaines et réseaux d'arrosage	20 000
Avances forfaitaires versées	500 000
Réparations sur les véhicules municipaux	50 000
Acquisition de véhicules	300 000
Frais d'études informatiques	50 000
Acquisition de logiciels	400 000
Installation de réseaux câblés	30 000
Matériels de bureau et informatique	50 000
Installations de vidéoprotection	400 000
Contrôle d'accès Anti intrusion	180 000
Dispositifs de mise en sécurité des personnes	10 000
Travaux pour les parkings en enclos	50 000
Travaux d'éclairage public	200 000
Reconstructions de voirie	500 000
Travaux d'accessibilité de voirie	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 900 000</b>

ARTICLE 3 – Les crédits précités seront repris au budget primitif de l'exercice 2023.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire



*[Signature]*